



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 18 mars 2019

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 18 mars 2019 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Caroline Desbiens, membre
Nathalie Ricard, membre
M. Don Monahan, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

RÉSOL. : 21-03-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 22-03-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 février 2019;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} février au 28 février 2019;
6. Autorisation de mandat à la Régie intermunicipale d'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Sainte-Amable pour l'appel d'offres de produits chimiques – année 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

7. Participation financière 2019 pour la Patrouille environnementale de la Ville de Terrebonne;
8. Désignation des membres votants représentants de l'employeur au sein du comité de retraite de la RAIM et de la MRC les Moulins;
9. Demande de participation à l'Éco-week-end de Terrebonne – Verrebonne;
10. Renouvellement du contrat (2^{ième} renouvellement) pour le service de patrouilleurs – patrouille d'eau (RAIM-2016-008);
11. Autorisation de transfert des dossiers juridiques de la firme Deveau Avocats à la firme Trivium Avocats;
12. Dépôt du rapport portant sur l'élaboration d'un cadre financier et adoption des politiques financières de la RAIM;
13. Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation pour « Services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) dans le cadre du projet de revitalisation de la Maison Lacasse » – Appel d'offres RAIM-2019-002;
14. Affaires nouvelles;
15. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 095-02-2019 – Nomination des fonctionnaires pour siéger sur le comité du Plan directeur d'aqueduc de la RAIM;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 23-03-2019 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 février 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 février 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 24-03-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 102 245,13 \$ et de 418 819,08 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 25-03-2019 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} février au 28 février 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} février au 28 février 2019 au montant de 245 349,66 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 26-03-2019 (Autorisation de mandat à la Régie intermunicipale d'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Sainte-Amable pour l'appel d'offres de produits chimiques – année 2020)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins est membre du Regroupement d'achat de la Rive nord;

ATTENDU QU'au nom du Regroupement d'achat de la Rive-Nord, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, chaque membre doit se charger de préparer les documents servant à l'appel d'offres d'achat de produits chimiques, assurer l'ouverture de soumissions ainsi que valider la conformité de celles-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR: Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Sainte-Amable, soit autorisée à confectionner, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, un cahier de charges, publier les appels d'offres et ouvrir des soumissions publiques pour la fourniture de certains produits chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et les stations de pompage de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour l'année 2020.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 27-03-2019 (Participation financière 2019 pour la Patrouille environnementale de la Ville de Terrebonne)

ATTENDU QUE la RAIM a pour mandat, par sa patrouille de l'eau, de faire l'application et le respect de la réglementation sur l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc pour les villes de Terrebonne et Mascouche;

ATTENDU QUE les deux villes membres ont déjà mis en place une Patrouille environnementale ou Brigade bleue à des fins de sensibilisation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

des citoyens et de participation aux programmes et activités en
environnement;

ATTENDU la participation financière de la RAIM pour les années
2016, 2017 et 2018 pour un patrouilleur de la Patrouille environnementale;

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a
reçu une demande de financement pour deux (2) patrouilleurs de la part
de la Ville de Terrebonne pour l'année 2019, par la résolution
CE-2019-47-DEC;

ATTENDU QUE la Patrouille environnementale aura un volet de
sensibilisation visant la préservation de la ressource en eau potable et ce
par diverses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Don Monahan

DE PARTICIPER au financement pour l'année 2019 de deux (2)
patrouilleurs de la Patrouille environnementale pour la Ville de Terrebonne
au montant total de 15 600 \$. Copie de la résolution CE-2019-47-DEC est
jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 28-03-2019 (Désignation des membres votants
représentants de l'employeur au sein du comité de retraite de la
RAIM et de la MRC les Moulins)**

ATTENDU QUE la résolution 36-03-2018 par laquelle la Régie
d'aqueduc intermunicipale des Moulins, nommait ses représentants pour
siéger sur le comité de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins à titre de
membres votants représentants l'employeur;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite modifier la désignation de
ses membres votants représentants l'employeur au sein du comité de
retraite de la RAIM et la MRC les Moulins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration nomme les personnes suivantes
pour siéger sur le comité de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins à
titre de membres votants représentants de l'employeur, et ce, comme
suit :

- Josée Marineau – *présidente*
- Claude Robichaud
- Chantal Marceau
- Martine Baribeau
- Marc-André Marchand

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 29-03-2019 (Demande de participation à l'Éco-week-end de Terrebonne - Verterrebonne)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a pour mandat de produire de l'eau potable pour les résidents des villes de Terrebonne et Mascouche;

ATTENDU QUE la Régie par différentes activités promeut la bonne utilisation de cette ressource;

ATTENDU QUE l'Éco week-end est un évènement thématique sur l'environnement;

ATTENDU la participation de la RAIM pour les éditions de 2015, 2016, 2017 et 2018 à l'Éco week-end par la tenue d'un kiosque d'information sur les étapes du traitement de l'eau potable;

ATTENDU la demande formulée par la Ville de Terrebonne et Verterrebonne en date du 18 février 2019 pour la participation de la RAIM à la 6^{ième} édition de l'Éco week-end de Terrebonne qui se tiendra le 2 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, dans le cadre de son volet éducatif, participe à l'édition 2019 de l'Éco week-end, en tenant un kiosque informatif le dimanche 2 juin 2019 à l'Île-des-Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 30-03-2019 (Renouvellement du contrat (2^{ième} renouvellement) pour le service de patrouilleurs – patrouille d'eau (RAIM-2016-008))

ATTENDU la résolution 16-02-2017 acceptant la soumission de la firme VCS investigation inc. dans le cadre de l'appel d'offre RAIM-2016-008 pour les services de patrouilleurs – patrouille d'eau pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2017 avec option de renouvellement de quatre (4) périodes additionnelles pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021;

ATTENDU QUE le contrat de la soumission RAIM-2016-008 a été renouvelée pour une première année (résolution 32-03-2018) pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2018, vu la prestation satisfaisante du fournisseur en 2017;

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation reçue du fournisseur en 2018;

ATTENDU QUE la RAIM a été informée que la Corporation de sécurité GardaWorld aurait acquis le Groupe Conseil VCS;

ATTENDU QUE le 13 mars 2019, la firme VCS Investigation a demandé à la RAIM l'autorisation de céder le contrat RAIM-2016-008 à la société Groupe de Sécurité Garda SENC, une filiale de la Corporation de sécurité GardaWorld, cette dernière s'engageant à respecter les termes et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

conditions du contrat précité et à poursuivre le service offert par la firme VCS Investigation;

ATTENDU QUE la société Groupe de Sécurité Garda SENC s'était qualifié à titre de soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offre RAIM-2016-008;

ATTENDU QUE l'article 24 de la section E du Chapitre I du devis de l'appel d'offre RAIM-2016-008 permet spécifiquement la possibilité de céder ou de transférer le contrat de la soumission RAIM-2016-008 sous réserve de l'approbation préalable de la RAIM;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la RAIM d'autoriser la cession du contrat de la soumission RAIM-2016-008 conditionnellement à la production de documents à la satisfaction de la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de la société Groupe de Sécurité Garda SENC n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 18 mars 2019;

ATTENDU QUE le devis prévoit au 1^{er} mai 2018, une augmentation de 1,42% du taux horaire de l'année précédente conformément au décret sur les agents de sécurité (chapitre D-2, a.2 et 6);

ATTENDU QUE l'article F du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce pour une somme de 96 958,42 \$ taxes incluses soit la valeur du contrat précédent plus l'augmentation du décret;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Caroline Desbiens

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la cession du contrat de la soumission RAIM-2016-008 au nom de la société Groupe de Sécurité Garda SENC conditionnellement à la réception des documents ci-après détaillés :

1. Un engagement écrit et inconditionnel de la société Groupe de Sécurité Garda SENC à l'effet d'assumer toutes les obligations de la firme VCS investigation inc. résultant du contrat de la soumission RAIM-2016-008;
2. Une lettre de validation de conformité établissant que la société Groupe de Sécurité Garda SENC est enregistrée auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST);
3. Toutes les preuves d'assurance requises en vertu du contrat de la soumission RAIM-2016-008 et ce pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2019;
4. Une garantie d'exécution conforme à l'article 7 de la section D du Chapitre I du devis de l'appel d'offre RAIM-2016-008 au montant 48 479,21\$;
5. Copie du permis d'agence de sécurité en vigueur pour la société Groupe de Sécurité Garda SENC;
6. Une nouvelle attestation de la probité à jour et conforme aux exigences au devis du contrat de la soumission RAIM-2016-008;

QUE, sous réserve de la production des documents requis précédemment à la satisfaction de la RAIM dans les 15 jours de l'adoption



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

de la présente résolution, le conseil d'administration de la RAIM accepte le renouvellement du contrat RAIM-2016-008 en faveur de la société Groupe de Sécurité Garda SENC pour les services de patrouilleurs – patrouille d'eau et ce pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2019 au montant de 46,85 \$ l'heure plus les taxes.

QU'à défaut par la société Groupe de Sécurité Garda SENC d'agir en conformité de la présente résolution, le renouvellement du contrat RAIM-2016-008 sera fait au nom de la firme VCS investigation inc. selon les termes et conditions du paragraphe précédent et sous réserve de la production des documents requis en vertu du contrat de la soumission RAIM-2016-008.

QUE le contrat alloue un nombre approximatif de 1 200 heures à la Ville de Terrebonne et 600 heures à la Ville de Mascouche.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 31-03-2019 (Autorisation de transfert des dossiers juridiques de la firme Deveau Avocats à la firme Trivium Avocats)

ATTENDU QUE la RAIM a confié certains mandats de services professionnels au cabinet Deveau Avocats;

ATTENDU QUE plusieurs avocats œuvrant notamment en droit municipal et pour la municipalité ont quitté le cabinet Deveau Avocats pour rejoindre le cabinet Trivium Avocats à compter du 1er mars 2019;

ATTENDU QUE la RAIM désire continuer d'être représentée par les avocats responsables de ses dossiers en cours qui rejoindront Trivium Avocats et aussi retenir les services de ce cabinet;

ATTENDU QUE Trivium avocats s'est engagé dans le courriel à maintenir les services juridiques à la RAIM aux mêmes conditions financières que celles qui prévalaient;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la RAIM mette un terme aux mandats actuellement en cours auprès de la firme Deveau Avocats confiés en vertu des résolutions 105-08-2017, 152-11-2017 et 153-11-2017.

QUE les résolutions 105-08-2017, 152-11-2017 et 153-11-2017 soient modifiées pour remplacer les mots «Deveau Avocats» par «Trivium Avocats».

QUE la firme Deveau Avocats soit remplacée par la firme Trivium Avocats à titre de représentant de la RAIM dans le dossier judiciaire 705-17-007999-186 (Ginette Dupras c. Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins).

QUE la RAIM demande par la présente résolution au cabinet Deveau Avocats de transférer tous ses dossiers relativement aux mandats précités, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise au cabinet Trivium Avocats dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 32-03-2019 (Dépôt du rapport portant sur l'élaboration d'un cadre financier et adoption des politiques financières de la RAIM)

ATTENDU une recommandation de la Vérificatrice générale pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017 portant sur le niveau de liquidité de la RAIM;

ATTENDU QU'afin d'y donner suite, la RAIM a sollicité un mandat d'accompagnement auprès de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin d'élaborer un cadre financier et établir des politiques financières;

ATTENDU QUE la firme RCGT a fait une présentation aux membres du conseil lors de sa séance du 18 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le dépôt du rapport portant sur l'élaboration d'un cadre financier et adopte les politiques financières de la RAIM.

Copies du rapport et des politiques financières sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 33-03-2019 (Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation pour « Services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) dans le cadre du projet de revitalisation de la Maison Lacasse » - Appel d'offres RAIM-2019-002)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « des services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) dans le cadre du projet de revitalisation de la Maison Lacasse » (Appel d'offres RAIM-2019-002) selon les critères et pointages suivants :

		Points *
Proposition technique – critères d'évaluation		
1. Le soumissionnaire		30
a. Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	14	
b. Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	8	
ii. Projet 2	8	
2. Le chargé de projet		30
a. Compétence du chargé de projet	14	
b. Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	8	
ii. Projet 2	8	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

3. Équipe architecturale affectée au projet		10
a. Compétences et expériences du personnel professionnel et technique	10	
4. Équipe pluridisciplinaire (Niveau 1 – Ingénierie)		20
a. Compétence et expérience de l'équipe	20	
5. Organisation du projet		10
a. Calendrier de réalisation du mandat	10	
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
Prix de la proposition (avant taxes)	S	Prix
Pondération finale		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 34-03-2019 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentés.


ADOPTÉ

RÉSOL. : 35-03-2019 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière